

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Direction Générale Vie de la Cité, Accès
aux Services Publics et Ressources
Internes

Direction sécurité, tranquillité publique et
concertation.

Affaire suivie par M. Eric HULEUX

Décision n° 2023 – 355

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231025-DEC2023-355-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

NOMENCLATURE : 1-1

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UN VEHICULE POUR
LE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du
25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article
R2122-8,

Considérant la nécessité d'équiper la Direction de la police
municipale de Lens d'un véhicule pour le bon accomplissement
des missions dont elle est chargée.

Considérant la proposition technique et financière de l'UGAP qui
répond aux besoins dûment recensés,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Il est décidé l'achat d'un véhicule Peugeot PureTech 100 S&S Active avec options auprès de l'UGAP dont le siège social se situe 1 boulevard Archimède – Champs-sur-Marne - 77444 MARNE-LA-VALLEE – Cedex 2 (France).

ARTICLE 2 : Le montant des prestations s'élève à 17365.52 € HT.

ARTICLE 3 : Les prestations seront exécutées à partir de la réception du bon de commande.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le

25 OCT. 2023



Pour le Maire,
L'adjoint délégué

Pierre MAZURE